

Dossier

Devenir parent n'est pas toujours un jeu d'enfant

Les adoptions extrafamiliales ont diminué de 65% depuis les années 1990 en Suisse. Sur le terrain, les possibilités sont toujours plus rares pour les candidats adoptants.

Texte: Alexandre Willemin Photos: Matthieu Spohn

C'est une véritable chute libre. En excluant les adoptions par un beau-père ou une belle-mère, 217 enfants ont été accueillis en 2013 par des couples mariés et 16 par des personnes seules. Ces chiffres se montaient à respectivement 684 et 57 en 1980 (OFS). La tendance n'est pas propre à la Suisse mais se retrouve dans tous les pays occidentaux: en 2013 il y a eu à l'échelle mondiale trois fois moins d'adoptions internationales que dix ans plus tôt.

Ce n'est pas la demande des candidats à l'adoption qui a diminué, mais bien «l'offre» de mineurs. Car certains pays, qui plaçaient autrefois de nombreux enfants dans des familles à l'internationale, ont changé de politique au fil du temps. Le contrôle des naissances s'y est amélioré et en parallèle une classe moyenne a pu émerger. Ce qui permet à ces Etats de privilégier désormais les adoptions nationales, en accord avec la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, ratifiée actuellement par plus de 90 Etats.

Une législation suisse restrictive
En Suisse, les adoptions nationales ne représentent qu'une trentaine de cas par année. Ce qui oblige la grande majorité des

candidats adoptants à se tourner encore vers l'international.

«Mais certaines personnes renoncent parfois à cette solution, lorsqu'elles se rendent compte des différentes embûches qui jalonnent leur chemin», précise Mireille Chervaz Dramé, responsable du Service d'autorisation et de surveillance des lieux de placement à l'Office de l'enfance et de la jeunesse du canton de Genève. Les chiffres parlent d'eux-mêmes: [«Sur 60 dossiers déposés l'année dernière à Genève, seuls 15 enfants ont été adoptés.»](#)

Et c'est en général les candidats adoptants les plus âgés qui connaissent les plus grandes difficultés. «La plupart des parents qui nous approchent ont d'abord eu recours à la médecine pour vaincre leurs problèmes d'infertilité, explique Nicole Binggeli, présidente de l'association Adoptons-Nous à Neuchâtel et Fribourg. Lorsque leur dossier d'adoption est déposé dans un pays, ils approchent souvent de la quarantaine!»

Et la législation helvétique, l'une des plus rigoureuses en Europe, contribue également à cette situation: les candidats adoptants doivent être âgés tous deux d'au moins 35 ans et être mariés depuis minimum cinq années. Dans le cadre d'une adaptation du Code civil, le →



Témoignage

«On n'y croyait plus»

Famille Marthe-Christan,
Villars-sur-Glâne (FR)

«Chaque fois qu'on appelait, on nous répétait que notre dossier était le premier sur la pile.

Pourtant, les six mois qui suivaient, nous n'avions toujours aucune nouvelle...» Il aura fallu au total cinq années pour que Fabienne et Daniel Marthe-Christan de Villars-sur-Glâne (FR) reçoivent, en 2013, le coup de téléphone tant attendu. Dans un délai de deux semaines, le couple se rend alors dans un orphelinat en Thaïlande, où l'attend une petite fille de 2 ans et demi, qu'ils décideront d'appeler Julie.



Fabienne et Daniel Marthe-Christan auront dû en tout attendre une dizaine d'années avant de devenir parents.

«A certaines périodes on n'y croyait plus, se souvient Fabienne. Nous ne voulions pas nous réjouir avant d'avoir de garantie.» Les futurs parents renoncent notamment à aménager déjà la chambre de l'enfant. «Nous avons peur que les émeutes à Bangkok ralentissent encore plus les démarches ou que la Thaïlande ferme ses frontières à l'adoption.»

Une fois sur place, tout se déroule de manière très efficace et professionnelle. «C'est une des raisons qui nous a incités à

choisir la Thaïlande. Nous savions que l'organisation était sans faille et que l'on s'occupait très bien des enfants dans les orphelinats.» Après dix jours, la nouvelle petite famille est déjà en possession de toutes les autorisations requises pour quitter le pays. Ce qui ne signifie pas que tout est réglé côté suisse... Après deux ans et demi sur territoire helvétique, Julie n'est toujours pas en possession du passeport rouge à croix blanche, mais uniquement d'un permis de séjours. «Elle a commencé l'école à la rentrée, inscrite encore sous son

nom officiel thai... L'administration fonctionne très lentement ici aussi!»

Inclus les trois ans de PMA (procréation médicalement assistée) et les douze mois nécessaires pour établir le dossier d'adoption en Suisse, il aura fallu une dizaine d'années en tout aux deux Fribourgeois pour devenir parents. Fabienne a aujourd'hui 46 ans, Daniel en a 52. Si le couple caressait d'abord l'espoir d'adopter un second enfant, ils préfèrent aujourd'hui y renoncer. «Selon la nouvelle loi suisse,

les parents ne doivent pas avoir plus de quarante-cinq ans de différence d'âge avec l'enfant adopté. Nous devrions donc accueillir un enfant de plus de 7 ans aujourd'hui... Ça pourrait poser problème puisqu'il serait l'aîné de Julie.» Peu importe, la petite famille savoure aujourd'hui pleinement son bonheur. Et encourage les futurs parents adoptifs à se lancer dans la même aventure. «De plus en plus de pays se ferment à l'adoption internationale, c'est vrai. Mais il faut garder espoir. Et faire preuve d'une énorme patience!»



Stéphanie et Vincent Ducret sont allés chercher leur petit Tim en Thaïlande, un pays pour lequel ils s'étaient pris d'affection.

Témoignage

«Nous avons hâte de commencer notre nouvelle vie à trois»

Famille Ducret, Bevaix (NE)

Tout juste dix mois que le petit Tim, 4 ans, a fait son entrée dans la famille Ducret à Bevaix (NE). L'apothéose d'un long parcours qui aura duré au total une quinzaine d'années. Car bien avant d'entreprendre les démarches d'adoption, Stéphanie et Vincent ont d'abord recouru à différentes solutions médicales. «On attendait un coup de pouce de mère nature», raconte la maman.

Au fur et à mesure des échecs, la solution de l'adoption s'esquisse petit à petit dans leur esprit. «Il est impossible de se battre sur deux tableaux en parallèle. Nous avons donc préféré attendre la fin des PMA pour nous adonner à 100% à ce projet.» Le couple prend donc contact en 2010 avec les services

cantonaux neuchâtelois. Et apprend que la loi helvétique exige qu'ils soient mariés s'ils veulent ensemble déposer une demande d'adoption. «Nous nous sommes unis civilement en avril 2011. Un événement que nous avons célébré ensuite par une fête en Thaïlande.»

Une destination qui n'a pas été choisie au hasard... Puisque le couple s'était déjà pris d'affection pour le pays. «C'était une évidence pour nous d'y déposer notre dossier d'adoption», explique Stéphanie. A l'aide d'un intermédiaire agréé par les autorités suisses, le couple est mis en contact alors avec l'orphelinat de Pattaya. «On a commencé par me demander mon âge. J'avais 41 ans, mon mari 45... J'ai pensé que c'était déjà fichu!»

Mais le dossier est bel et bien accepté. Et trois ans et demi plus tard l'orphelinat leur annonce qu'un petit garçon est prêt à être recueilli. «Après une semaine, nous avons effectué toutes les démarches administratives et pouvions déjà rentrer en Suisse. Il nous tardait de commencer notre nouvelle vie à trois à la maison»

Tim s'est vite adapté à son nouveau foyer. «Nous avons beaucoup de chance, reconnaît la maman. Après cette longue attente, nous profitons pleinement de notre fils. Tout en restant conscients qu'en raison de son parcours, son abandon et ses dix-huit mois passés en orphelinat, nous devons rester attentifs à son développement.»



Conseil fédéral propose actuellement d'abaisser l'âge minimal à 28 ans et la durée de leur relation à trois ans. «Ce changement est bienvenu, estime Elisabeth Assal-Bouchardy, directrice d'Espace A à Genève. Certains pays

refusent de confier des bébés aux personnes de plus de 40 ans. Or il arrive que [certains candidats dépassent cette limite d'âge au cours des cinq ans d'attente](#), en moyenne, nécessaires pour adopter un enfant!»

Attendre pour rien

Pour augmenter les chances de voir leur projet se concrétiser, les futurs parents ont parfois à revoir leurs exigences. «On peut attendre très longtemps un enfant qui n'existe pas, met en garde Mireille Chervaz Dramé.

Un couple a attendu sept ans sur un dossier déposé en Colombie, sans que jamais leur demande n'aboutisse! Car le pays est aujourd'hui réputé pour confier très peu d'enfants à l'adoption internationale.» Il arrive alors que des projets doivent être mo- →



Youssef et Raquell Kamri ont déposé leur dossier et attendent une réponse.

Témoignage

«Difficile de rester les bras croisés»

Famille Kamri, Le Locle (NE)

Il aura fallu presque trois ans pour que tous les voyants passent au vert pour Youssef et Raquell Kamri. Le 20 décembre dernier, le couple du Locle (NE) a pu déposer sa demande d'adoption à la République dominicaine. Et aujourd'hui, ils attendent... Une période qui, selon les expériences d'autres couples, devrait s'étaler sur environ deux années. «Lorsqu'on était dans les démarches, on avait l'impression

chaque jour d'être en pleine action, déjà proches du but, raconte Youssef. Aujourd'hui, c'est difficile de rester les bras croisés.»

Comme dans la quasi-totalité des cas, la voie de l'adoption n'a été entreprise qu'après de longues années de PMA. Un parcours éprouvant, qui donnera lieu à plusieurs fausses couches. «J'ai mis du temps à comprendre à quel point ces démarches étaient douloureuses pour mon épouse. Un père ne se prend d'affection pour son bébé que lorsqu'il peut le porter dans ses bras. Alors qu'avec la maman, ce lien se crée bien plus vite...» Au cours de cette période, Youssef se sent déjà prêt à se lancer dans un projet d'adoption. Il faudra un peu plus de temps pour que son épouse lui emboîte le pas.

Si les Kamri ont opté pour la République dominicaine, c'est parce que le pays traite directement avec les autorités suisses, sans passer par des intermédiaires. Revers de la médaille: les couples adoptifs doivent séjourner quelques mois dans le pays avant de pouvoir rentrer avec leur nouvel enfant. «Heureusement, nous travaillons tous deux dans l'horlogerie, où la convention collective nous accorde dix semaines de vacances. Dans d'autres secteurs, ce congé n'est que de trois jours!» Pour le reste du temps, il faudra compter sur des congés sans solde. «Ça coûte de devoir lâcher son travail pour vivre ailleurs! Nous profitons de notre période d'attente pour économiser... Mais tous les couples ne peuvent pas se le permettre. L'adoption devrait pourtant rester accessible à toutes les catégories de personnes.»

→ difiés en cours de route pour leur assurer une réussite. «Peu de personnes sont prêtes à accueillir une fratrie ou enfant avec un handicap, indique Ricardo Graells de l'association Adopte.ch. Ce qui augmente donc fortement les chances de ceux qui sont prêts à accueillir ces catégories d'enfants... Mais il s'agit d'un autre projet, qui demande donc d'y avoir longuement réfléchi.»

La solution de la famille d'accueil
Une inscription en tant que famille d'accueil se révèle parfois comme l'ultime solution pour les personnes en mal d'enfants. «Il s'agit quand même d'une sorte de deuil pour ceux qui désiraient initialement adopter un enfant», admet Nicole Binggeli. Principale différence avec l'adoption traditionnelle: [«Les parents biologiques restent physiquement présents dans la vie de l'enfant.»](#) Le grand avantage, c'est que les temps d'attente sont bien plus courts... En Suisse romande, on est actuellement à la recherche de nouvelles familles d'accueil.

Publicité

Combo

Valable du 6 au 12 octobre 2015

Baguette façon tarte flambée

+ Orangina
5 dl PET

5.-



MIGROS
Take Away

Savourez la variété.

→ Lire l'interview en page 19

L'interview

«La pression augmente sur les candidats à l'adoption»

Quelle évolution constatez-vous dans les procédures d'adoptions?

La pression était déjà très importante sur les candidats adoptants lorsque j'ai débuté dans cet emploi. Et elle continue encore à s'accroître. Mais l'évolution, je la constate avant tout lorsque je suis en contact avec de jeunes adultes adoptés. Dans les années 1980, la conception et les conditions de l'adoption internationale étaient différentes à plusieurs titres. Les enfants étaient parfois amenés en Suisse sans même que les parents ne doivent se rendre dans leur pays d'origine.

Comment réagissent les candidats lorsqu'ils se rendent

compte que le chemin vers l'adoption sera aussi complexe?

Les futurs parents entreprennent souvent leurs premières démarches avec des idées sur l'adoption qui ne correspondent pas à la réalité. Ils doivent ainsi progressivement accepter, par exemple, qu'il leur sera très difficile d'accueillir un tout petit et que les temps d'attente sont souvent bien plus longs qu'ils ne l'imaginaient. Au fil de la démarche d'évaluation menée par les autorités cantonales, ils auront à déterminer un projet d'adoption assez précis, qui cor-



Daria Michel Scotti, psychologue, collabore depuis 2007 avec l'association Espace A à Genève.

répondre à la fois à leur désir et à la réalité, afin que leur rêve ait la chance de se concrétiser et qu'il réponde aux besoins de protection des enfants en attente de parents.

Il arrive que certains projets n'aboutissent jamais. Préparez-vous également les candidats à cette option?

Oui, mais c'est là un sujet particulièrement sensible. D'un côté, les candidats puisent dans ce futur enfant rêvé l'énergie nécessaire à ces longues démarches. Mais il

s'agit d'un moteur fragile qui s'inscrit dans la suite d'un parcours souvent douloureux et comprend de nombreuses incertitudes. Sans compter que, comme dans toute filiation, l'enfant rêvé ne correspond jamais complètement à l'enfant réel. Cependant, je n'ai personnellement jamais rencontré des parents qui ont dû renoncer à leur projet familial. En revanche, j'ai rencontré quelques enfants devenus adultes dont le lien aux parents adoptifs était rompu ou très abîmé. L'adoption est une expérience complexe. Mais elle donne lieu, le plus souvent, à de belles histoires, toujours uniques et singulières.

La PMA en question

Quand la médecine vient en aide

Si le recours à l'adoption représentait autrefois la seule solution pour les couples qui rencontraient des difficultés à concevoir un enfant, ils peuvent compter aujourd'hui sur la procréation médicalement assistée (PMA): insémination artificielle, insémination par donneur et fécondation in vitro sont autorisées par la loi helvétique. Les autres méthodes restent interdites: don d'ovules, don d'embryons, mères porteuses et congélation d'embryons. Quant au diagnostic préimplantatoire (examen génétique des embryons avant leur implantation dans l'utérus), il a été accepté en votation populaire en juin dernier mais la nouvelle loi n'est pas encore entrée en application.

Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), 6267 femmes en 2013 en Suisse ont eu recours à des méthodes de fécondation extra-utérines. Des traitements qui ont donné lieu à 1891 naissances vivantes (dans 15,5% des cas, il s'agissait d'accouchements avec naissances multiples). MM

Publicité



Combo

Valable du 27 octobre au 2 novembre 2015

Paupiette de bœuf

au vin rouge, purée de pommes de terre et haricots

+ Aproz verte 5 dl PET

13.80

la portion



Moments à savourer.

MIGROS
Restaurant